

**Sous la Présidence Effective de Son Altesse
Royale la Princesse Lalla Meryem**

Royaume du Maroc



Programme multisectoriel de
**lutte contre
les violences
fondées sur le genre**
par l'autonomisation
des femmes et des filles
au Maroc

2008-2011

Un nouveau pas vers la démocratie

Le programme s'inscrit dans les résultats D du Cadre d'assistance des Nations Unies (UNDAF) du Maroc pour la période 2007-2011 relatif à l'atteinte de « progrès significatifs en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle ». Il vise à prévenir et à protéger les femmes et les filles de toutes formes de violences (physique, verbale, psychologique, sexuelle, trafic, économique) en faisant le lien avec leur état de pauvreté et de vulnérabilité.

Le programme met l'accent sur les processus de planification, de programmation et de budgétisation sensible au genre et sur la promotion d'une culture de l'égalité à même de transformer les rapports sociaux de genre. Il appuie les efforts du Maroc dans la promotion des Droits Humains des Femmes et des Filles (DHFF) et s'inscrit dans l'évolution du pays vers la démocratie, la modernisation, les avancées en matière de décentralisation et enfin l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

Contexte

Le Maroc témoigne d'une ferme volonté de renforcer ses engagements internationaux dans le domaine des violences, notamment par l'annonce de la levée de la plupart des réserves émises à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDAW) et la ratification de son protocole facultatif.

Ainsi, les réformes juridiques et politiques qu'a connues le pays ces dernières années illustrent clairement cette volonté de consacrer les droits humains fondamentaux et de renforcer l'engagement international du pays dans le domaine des luttes contre les violences, en particulier celles fondées sur le genre.

Parmi les initiatives de promotion des droits des femmes et de lutte contre les violences, on peut citer les réformes du code de la famille, le code de la nationalité, la Stratégie Équité et Égalité de Genre, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et son plan opérationnel, la mise en place d'un numéro vert national, la charte nationale sur l'image de la femme dans les médias. En outre, un processus de réforme du code pénal est engagé, ainsi qu'un projet de loi portant le travail domestique. On peut également mentionner l'établissement de cellules d'accueil et d'appui aux femmes et filles victimes de violence au sein des hôpitaux et tribunaux de 1^{ère} instance.

En matière de gestion publique, notamment de modernisation de la programmation budgétaire, le Ministère de l'Économie et des Finances coordonne une expérience pilote de budgétisation sensible au genre, au niveau national. Un processus d'audit genre a également été initié au sein de départements ministériels.

Enfin, la Lutte Contre la Violence faite aux Femmes et aux Filles (LCVFF) et l'autonomisation des femmes constituent deux préoccupations majeures du Maroc. Elles sont mises en relief dans le rapport national 2005 sur les OMD qui met l'accent sur la prise en compte transversale de la dimension genre dans l'atteinte des OMD et a ajouté une cible spécifique à l'objectif 3, à savoir «réduire de moitié la violence à l'égard des femmes».

Axes stratégiques

- Appui à l'institutionnalisation du genre et des droits humains des femmes dans les politiques nationales et programmes de développement ;
- Territorialisation des politiques nationales sensibles au genre dans 6 régions identifiées avec la mise en place de :
 - 1 les chaînes multisectorielles de prise en charge des femmes et des filles violentées ;
 - 2 les espaces multifonctionnels pour l'autonomisation des femmes et des filles ;
 - 3 la sensibilisation et l'éducation pour une culture égalitaire.

Effets directs

- 1** Les politiques publiques, les programmes et plan d'action de Lutte Contre la Violence faite aux Femmes et aux Filles (LCVFF) seront renforcés et disposeront des ressources financières adéquates.
- 2** Les Droits Humains des Femmes et des Filles (DHFF), en particulier la LCVFF, seront intégrés dans les politiques publiques et les programmes de gouvernance locale de 6 régions et disposeront des ressources adéquates.
- 3** Les femmes et les filles victimes de violences seront prises en charge et réparées des violences subies.
- 4** Les femmes et les filles seront actrices du développement et leur pouvoir de négociation sera renforcé.

Résultats attendus

Produit **1** Dispositif juridique et mécanisme de coordination institutionnel, intersectoriel et de la société civile en matière de LCVFF et intégration de l'approche genre.

Produit **2** Des connaissances, données et savoirs sont produits et utilisés pour la revue des politiques et programmes nationaux et sectoriels préventif et curatif en matière de LCVFF.

Produit **3** Système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques/stratégies/programmes de LCVFF et l'autonomisation des femmes et des filles sont opérationnels et utilisés par les différents intervenants.

Produit **4** Processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre pour la LCVFF au niveau national est opérationnel.

Produit **5** Les acteurs de 6 régions sont dotés d'outils de planification, de programmation et de budgétisation pour l'intégration des DHFF, en particulier de la LCVFF.

Produit **6** Les coordinations régionales de la société civile avec les acteurs locaux en matière de LCVFF sont renforcées.

Produit **7** Accès amélioré des femmes et des filles victimes de violence, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière de : centre d'écoute, santé, justice, police, gendarmerie.

Produit **8** Accès amélioré des femmes et des filles, y compris migrantes et/ou réfugiées, à des services de qualité en matière d'autonomisation économique, sociale et politique.

Produit **9** Les populations sont respectueuses des DHFF grâce à des activités de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Modalités de gestion

1

Comité National de Coordination

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, représentant du Gouvernement du Maroc, co-président ;
- Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, co-président ;
- Représentant du Gouvernement d'Espagne au Maroc.

2

Comité de Gestion du Programme

Représentants du Gouvernement et de la société civile, parties prenantes du programme Organismes participants de l'ONU.

3

Unité de Gestion

Basée au sein du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, coordonnateur du Programme.

Budget global : 8 400 000,00 U\$

UNIFEM	2 443 155
UNFPA	2 041 082
UNICEF	1 944 583
UNESCO	620 866
UNHCR	128 134
ONU SIDA	198 277
FAO	312 424
BIT	711 479

Bailleurs de fonds : Espagne/PNUD Fonds pour la réalisation des OMD



6

Régions couvertes

- Marrakech-Tensift-El Haouz
- Tadla-Azilal
- Sous-Massa-Draa
- Tanger-Tétouan
- Oriental
- Fès-Boulmane

Et la région de Rabat-Zemmour-Zaër pour les activités à caractère national.

Partenaires

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice • Ministère de l'Intérieur • Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération • Ministère des Habous et des Affaires Islamiques • Ministère de l'Economie et des Finances • Ministère de la Santé • Ministère de la Jeunesse et des Sports • Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime • Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique • Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle • Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité • Haut Commissariat au Plan • Gendarmerie Royale • Direction Générale de la Sûreté Nationale • Direction Générale des Collectivités Locales • Coordination de l'Initiative Nationale de Développement Humain • Entraide Nationale.

Partenaires de la société civile

Universités et centres de recherche • ONG des droits des femmes et de développement • Patronat • Syndicats • Médias.

Agences du système des Nations Unies au Maroc

Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), chef de file • Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) • Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) • Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) • Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) • Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) • Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) • Bureau International du Travail (BIT).

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

47, avenue Ibn Sina, Rabat - Maroc

Tél. : 212 (0) 537 68 40 60 - Fax : 212 (0) 537 67 20 18

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Maroc

13, av. Ahmed Balafrej, Souissi, Rabat - Maroc

Tél. : 212 (0) 537 63 53 20 - Fax : 212 (0) 537 63 53 40